UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président

Moroni, le 28 APR 2025

DECRET N°25-032/PR

Portant nomination du Directeur de la Gestion des Participations de l'Etat et du Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publics du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°09-022/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Finances, de l'Economie, du Travail, du Commerce Extérieur et de l'Entreprenariat féminin ;

VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;

VU le décret N°23-059/PR du 30 juin 2023 portant création de nouvelles directions au sein du Ministère des Finances ;

VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

VU le Rapport d'Evaluation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 19 février 2025

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Monsieur MOHAMED MOUIGNI MMADI, Expert en Gestion Financière, est nommé Directeur de la Gestion des Participations de l'Etat et du Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publics du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

UNION DES COMORES LE PRESIDENT

AZALI Assoumani